



# DOSSIER

# D'INSCRIPTION



## CHANTIERS JEUNES DU PERRAY

PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

# QU'EST-CE QU'UN CHANTIER JEUNES ?

Chantiers Jeunes, c'est :

- s'engager au sein d'une équipe de 4 jeunes pour une à deux semaines à hauteur de 4 heures par jour;
- participer à des missions dans des domaines variés : conduite de temps d'animation, travaux d'entretien d'espaces verts, aide à l'organisation et à l'animation d'événements au sein de la commune.

En contrepartie, chaque jeune recevra une indemnité de 170€ par semaine d'engagement.

## CONDITIONS D'OBTENTION

- Avoir entre 16 et 25 ans révolus au premier jour de la mission,
- Résider au Perray-en-Yvelines,
- Ne pas avoir participé à plus de deux sessions (semaines) Chantiers Jeunes.

## DÉMARCHE

Le retrait du dossier s'effectue à l'accueil de la mairie, de l'Accueil Jeunesse du Perray ou en ligne sur le site internet.

Le dossier devra être rapporté, complété, signé et accompagné des pièces justificatives aux mêmes endroits.

# PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

**Attention, tout dossier incomplet ne pourra être traité.**

- Le présent dossier dûment rempli
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement (si le nom de famille du justificatif de domicile n'est pas le même que le vôtre)
- Photocopie des vaccins dans le carnet de santé
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- RIB
- Pièce complémentaires pour les mineurs :**
- Autorisation parentale dûment remplie et signée

**Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter l'Espace jeunesse au 01 34 84 66 38 ou par mail via [jeunesse@leperray.fr](mailto:jeunesse@leperray.fr)**



**CHANTIERS  
JEUNES DU PERRAY**  
PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

## RÉPONSE À LA CANDIDATURE

Les candidatures seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée jusqu'à atteindre l'effectif maximal de 8 participants par session après avis d'une commission de sélection.

Vous serez recontacté afin de vous indiquer si votre candidature est retenue ou non.

## ENTRETIEN DE SIGNATURE

Une fois votre candidature retenue et confirmée par vos soins, vous serez convoqué à un entretien (individuel ou collectif) qui permettra la signature du contrat et la constitution des équipes.



# RÉGLEMENT DU DISPOSITIF CHANTIER JEUNES

## I - Conditions générales

Le Chantier Jeune est un dispositif proposant aux jeunes Perrotins âgés de 16 à 25 ans des missions auprès des services municipaux contre une gratification. Leur implication au sein de la vie citoyenne locale est encouragée en les soutenant dans un de leur projet.

### 1 – Objectifs du Chantier Jeunes

- responsabiliser le jeune dans une tâche qui lui est confiée,
- valoriser l'action au profit de l'intérêt général,
- favoriser la mixité, les rencontres et les échanges,
- implication du jeune dans la vie de la commune,
- acquérir une autonomie pour mener à bien son projet,
- avoir une première approche du milieu professionnel,
- aider les jeunes à financer un projet d'intérêt général ou un projet collectif de type humanitaire, un projet personnel favorisant le soutien à l'étude (formation, BAFA, fournitures scolaires ou sportives et matériel informatique) et/ou le développement de la mobilité (code de la route, aide au permis de conduire).

### 2 – Le Public

Sont concernés par les Chantiers Jeunes , tous les jeunes de 16 à 25 ans, habitant sur la commune du Perray-en-Yvelines.

### 3 – Les sessions

Des sessions d'une semaine seront organisées sur l'année 2023 / 2024.

Les Chantiers Jeunes pourront se faire pendant la période des vacances scolaires ou en dehors pour les jeunes en études supérieures.

### 4 – Nombre de jeunes pas sessions

4 jeunes par session

### 5 – Financement du projet

Les jeunes bénéficieront d'une gratification de 170€ pour la semaine en contrepartie de la mission effectuée. Toute mission non réalisée dans sa globalité ne sera pas indemnisée sauf en cas d'absence justifiée.

## II - Chantiers

### 6 – Nature et durée de l'activité

Au sein du dispositif «Chantiers Jeunes », le jeune s'engage à participer à des missions visant à l'amélioration du cadre de vie, pour un période d'une à deux semaines à hauteur de 4 heures par jour, au sein d'une équipe de 4 jeunes. Un cahier de fiches missions sera remis le premier jour, précisant pour chaque jour : le lieu de mission, la nature des tâches à effectuer et le nom du référent pédagogique.



**CHANTIERS  
JEUNES DU PERRAY**  
PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



Le jeune ne peut pas choisir ses missions, et le jeune s'engage donc à potentiellement pouvoir participer à l'ensemble des missions qui sont présentées lors de la réunion d'information.

Exemple :

- Conduite de temps d'animation auprès d'enfants, personne âgées, handicapées ou en situation de précarité.
- Travaux d'entretien d'espaces verts et/ou d'aménagements extérieurs.
- Aider à l'organisation et à l'animation d'événements au sein de la commune.

En cas d'intempéries, les chantiers proposés pourront être modifiés. Les jeunes seront encadrés par des agents de la ville qui seront leurs référents pendant toute la période du chantier.

### 7 – Durée

Chaque session dure 5 jours. Chaque mission commencée doit être terminée.  
Tout jeune peut faire au maximum 2 sessions.

### 8 – Horaires

Les jeunes devront être présents de 8h30 à 12h30.  
Le lieu de rendez vous et le planning seront fixés une semaine avant le début de chaque mission.

### 9 – Equipements de protection

Les missions à réaliser pouvant être salissantes, il est sous la responsabilité du jeune de se présenter avec des vêtements adaptés à ces missions. Le port de chaussures fermées est obligatoire. Des vêtements de protection ainsi que du matériel de protection (gants, masques, ...) seront mis à la disposition des jeunes si la mission le nécessite. Ces derniers devront être restitués à la fin du chantier.

## III - Modalités d'inscription

### 10 – Conditions d'inscription

Être âgé de 16 à 25 ans révolus au premier jour de la mission et habiter le Perray-en-Yvelines.  
Afin de délibérer sur les dossiers envoyés le jeune devra envoyer un CV et une lettre de motivation en expliquant son projet et ses motivations à l'appui de son dossier de candidature.

### 11 – Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription devront être retirés auprès

- de l'accueil de la mairie,
- de l'AJP,
- en téléchargeant sur le site de la commune.

Le dossier devra être rapporté, complété, signé et accompagné des pièces justificatives auprès

- de l'accueil de la mairie
- à l'AJP.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

### 13 – Pièces constitutives du dossier

- Dossier d'inscription dûment rempli
- Photocopie de la carte d'identité recto verso
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Photocopie des vaccins dans le carnet de santé
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- RIB

Pour les mineurs

- L'autorisation parentale dûment remplie et signée



**CHANTIERS  
JEUNES DU PERRAY**  
PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



## 14 – Sélection des candidats

Les candidatures seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée jusqu'à atteindre l'effectif maximal de 8 participant (e)s par session après avis d'une commission de sélection avec une priorité pour les jeunes ayant un projet. Les jeunes non retenus seront informés par courrier et placés sur liste d'attente (en cas de désistement).

## 15 – Versement du financement

Chaque jeune participant au Chantier Jeunes fait part, lors de son inscription, soit d'un projet personnel détaillé en quelques mots ou soit de leur motivation. Le jeune se verra verser pour l'intégralité de son contrat une indemnité financière à hauteur de 170 € par virement bancaire sur son compte par rapport au projet personnel favorisant le soutien à l'étude (formation, fournitures scolaire ou sportive et matériel informatique) et/ou le développement de la mobilité (code de la route, aide au permis de conduire la formation BAFA) un projet collectif de type humanitaire ou d'intérêt général.

En cas d'absence injustifiée (non présentation d'un certificat médical ou d'une convocation administrative), le financement sera versé au prorata du nombre de journées effectuées entièrement.

## IV - Règles de vie

### 16 – Engagement du jeune

Le jeune s'engage à :

- Être à l'heure sur le lieu du chantier.
- Réaliser les tâches qui lui sont confiées.
- Respecter le matériel mis à sa disposition.
- Avoir une attitude respectueuse (politesse et civilité) envers les autres jeunes et les agents de la collectivité, les administrés et les élus.
- Fournir un certificat médical en cas d'absence.
- Ne commettre aucun vol, ni vandalisme.
- Ne consommer ni alcool, ni produits stupéfiants.
- Respecter les consignes.

Le jeune s'engage à tenir ses engagements jusqu'à la fin du chantier. Toute attitude incorrecte pourra entraîner le renvoi du jeune et signalée aux parents pour les enfants mineurs.

### 17 – Engagement de la commune

La ville du Perray-en-Yvelines s'engage à veiller au bon déroulement du Chantier Jeunes.

Les encadrants du Chantier Jeunes se doivent de :

- Manifester politesse et civilité.
- Ne pas faire acte de violence verbale ou physique aux personnes.
- Veiller à l'intégrité physique et morale du jeune.
- Permettre de travailler dans un cadre sécurisant.

### 18 – Droit à l'image

Au cours des chantiers, des agents municipaux peuvent être amenés à prendre des photos ou des vidéos des participants. Une autorisation spécifique au droit à l'image (se référer à la fiche d'inscription) est à compléter et à signer.

### 19 – Assurance

La ville est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont pris en charge par la commune. Les jeunes participants au dispositif doivent être assurés en responsabilité civile pour tous les dommages matériels, corporels ou immatériels subis ou causés par eux mêmes durant les activités.

Les participants et les parents des mineurs doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer le participant pendant la durée du dispositif ainsi que les accidents dont le participant pourrait être victime sans que la responsabilité de la ville soit engagée.



**CHANTIERS  
JEUNES DU PERRAY**  
PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



**20 – Responsabilité**

Les jeunes sont sous la responsabilité de la ville pendant la durée du Chantier Jeunes. Pendant le transport (véhicule municipal) les jeunes seront sous la responsabilité de la mairie. Une autorisation parentale précisant les modalités devra être remplie et signée par les parents des participants mineurs.

Les effets personnels, argent, portable ou autre reste sous l'entière responsabilité du jeune.

La mairie et les encadrants déclinent toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol.

**21 – Soins médicaux**

Les participants ou leurs responsables légaux devront signaler s'ils sont sujet à des allergies et/ou soins particuliers. En cas de maladie survenant dans le cadre du Chantier Jeunes, le responsable appellera les responsables légaux et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers).

**V - Sanctions**

Le non respect des différents articles entraînera l'exclusion définitive du jeune.

L'agent communal se donne le droit de prendre des mesures particulières à l'égard des jeunes qui ne répondrait pas aux obligations d'assiduité et/ou de ponctualité. Tous retards successifs entraîneront un arrêt du dispositif et l'annulation du financement.

Toute attitude incorrecte sera signalée aux responsables légaux et pourra entraîner le renvoi du jeune.

D'autres sanctions pourront être prises en concertation avec les élus, les encadrants, le jeune et son représentant légal.

- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter
- J'autorise mon enfant à percevoir les indemnités (*si mineur*)

**Prénom Nom**

.....  
 .....

Fait à .....,  
 le ...../...../.....

**Signature** • Précéder de la mention «lu et approuvé»

**Prénom Nom du représentant légal (si mineur)**

.....  
 .....

Fait à .....,  
 le ...../...../.....

**Signature** • Précéder de la mention «lu et approuvé»



**CHANTIERS  
 JEUNES DU PERRAY**  
 PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE





# CHANTIERS JEUNES DU PERRAY

PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

## CANDIDATURE CHANTIERS JEUNES

Photo  
d'identité

### VOS COORDONNÉES

Prénom : .....

Nom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Age : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Taille de t-shirt :  S  M  L  XL  XXL Pointure de chaussures : .....

### SITUATION ACTUELLE

**Scolarisé** (précisez l'établissement) .....

**Demandeur d'emploi**

**Autre** (précisez) .....

### COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL (si mineur)

Prénom : .....

Nom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Je soussigné : .....

certifie que l'intégralité des informations mentionnées sont exactes.

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature

Précéder de la mention «lu et approuvé»



# AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des Chantiers Jeunes, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune (sur le site de la mairie, le magazine de la ville, les réseaux sociaux de la mairie, ... ) et non à des fins commerciales.

Je soussigné (Prénom/Nom du responsable légal OU pour les jeunes majeurs Prénom/Nom) :

.....

Autorise les prises de vues

Refuse les prises de vues

Pour (Prénom/Nom du jeune si mineur) :

.....

Fait à ....., le ...../...../.....

**Signature**

Précéder de la mention «lu et approuvé»



**CHANTIERS  
JEUNES DU PERRAY**  
PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE





# AUTORISATION PARENTALE

Pour les mineurs, à faire remplir impérativement par le tuteur légal.  
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

**Je soussigné (Prénom/Nom du responsable légal) :**

.....

**Domicilié à (Adresse complète) :**

.....

**En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessous ainsi que de l'ensemble du contrat d'engagement auquel mon enfant s'engage.**

**Autorise (Prénom/Nom du jeune) :**

.....

**à participer à l'opération «Chantiers Jeunes» dans les conditions suivantes :**

- La ville du Perray-en-Yvelines ne sera en aucun cas considérée employeur des jeunes participant au dispositif «Chantiers Jeunes». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité «Chantiers Jeunes» ne pourra avoir équivalence de salaire.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

-La ville du Perray-en-Yvelines s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance «responsabilité civile» lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

- Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations
- J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu de l'intervention
- Je refuse que mon enfant effectue seul le trajet et assurerais moi-même son transport entre son domicile et le lieu d'intervention

Fait à ....., le ...../...../.....

**Signature**

Précéder de la mention «lu et approuvé»



**CHANTIERS  
JEUNES DU PERRY**  
PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



# ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Si le nom de famille du justificatif de domicile est différent du vôtre

**Je soussigné (Prénom/Nom du responsable légal) :**

.....

**atteste sur l'honneur héberger (Prénom/Nom du jeune) :**

.....

**À l'adresse suivante (Adresse complète) :**

.....

**Fait à ....., le ...../...../.....**

**Signature**

**Précéder de la mention «lu et approuvé»**



**CHANTIERS  
JEUNES DU PERRAY**  
PLUSIEURS SESSIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

